



# NATATION COURSE

## Critères de sélection 2026

- ◆ Principes généraux

- ◆ Championnats d'Europe - Paris (FRA) - lundi 10 au dimanche 16 août

- ◆ Championnats d'Europe Juniors - Munich (GER) - mardi 7 au dimanche 12 juillet

- ◆ Action Post-Juniors U21 - Baku (AZE) - jeudi 1<sup>er</sup> au samedi 3 octobre  
*World Aquatics Swimming World Cup - Stop 1*

- ◆ Coupe de la Confédération Méditerranée - Belgrade (SRB) - 19 au 21 juin





---

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur des équipes de France.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

Aucune performance réalisée au départ d'un relais ne sera prise en considération pour intégrer une sélection nationale.

En cas d'égalité pour une sélection, et si ce cas n'est pas décrit dans les critères de sélection de la compétition en référence, les nageurs seront départagés sur leur performance en série, ou à défaut, sur leur meilleur temps de l'épreuve dans la base fédérale des classements nationaux 2026 en bassin de 50 m, à la date de la sélection.

---

*Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est écrit «les nageurs... », il faut comprendre « les nageuses et les nageurs... ».*

---



## Championnats d'Europe

Paris (FRA)

du lundi 10 au dimanche 16 août

### Responsable d'équipe

Denis AUGUIN



### Epreuves au programme :

#### Dames et messieurs :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre,  
50 - 100 - 200 dos,  
50 - 100 - 200 brasse,  
50 - 100 - 200 papillon,  
200 - 400 4 nages,

#### Dames, messieurs et mixtes :

4x100, 4x200 nage libre et 4x100 4 nages.

### Entraîneur en chef

Michel CHRETIEN



### 1. Compétitions de sélection :

**1.1** Les championnats de France Elite du 27 juin au 2 juillet - Saint Etienne

**1.2** Les championnats de France U18 du 25 au 30 mai - Chalon sur Saône

Epreuves individuelles	Dames	Messieurs
50 nage libre	24.80	22.05
100 nage libre	54.10	48.54
200 nage libre	1:58.33	1:46.88
400 nage libre	4:10.23	3:47.69
800 nage libre	8:29.00	7:50.50
1500 nage libre	16:14.00	15:01.89
50 dos	27.90	24.89
100 dos	1:00.27	53.95
200 dos	2:10.89	1:58.45
50 brasse	30.75	27.30
100 brasse	1:06.89	59.75
200 brasse	2:25.91	2:10.32
50 papillon	26.14	23.24
100 papillon	58.30	51.81
200 papillon	2:10.59	1:56.51
200 4 nages	2:12.28	1:59.05
400 4 nages	4:41.57	4:15.05

### 2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles :

**2.1** Seront proposés à la sélection, dans la limite de 4 nageurs par épreuve, lors de la compétition référencée au **point 1.1**, les nageurs qui auront réalisé **en finale A** (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs) le temps de qualification du tableau ci-contre. En cas d'égalité pour la 4<sup>ème</sup> place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé sur la saison 2026 sera considéré.

**2.2.** Selon les mêmes modalités décrites au **point 2.1** et dans la limite des places vacantes, seront proposés à la sélection, les nageurs qui auront réalisé le temps de qualification du tableau ci-contre lors de la compétition référencée au **point 1.2**.

### 3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

**3.1** Etre qualifié sur une épreuve individuelle.

**3.2** Avoir réalisé le temps du tableau ci-contre du 16 juin 2025 au 2 juillet 2026 lors des compétitions référencées par la Fédération Française de Natation (championnats nationaux, championnats de Ligues, Circuit FFN des meetings Qualificatifs, meetings European Aquatics® et World Aquatics).

**3.3** Au regard des **points 3.1 et 3.2**, les demandes exprimées seront étudiées au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.



## Championnats d'Europe

Paris (FRA)

du lundi 10 au dimanche 16 août

**3.4** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

**4.1** Lors de la compétition citée au **point 1.1**, les nageurs concernés par une potentielle sélection aux relais devront se déclarer disponibles. **Seuls ceux-ci seront considérés** pour l'addition chronométrique de chaque relais.

**4.2** Pour les relais **4x100 et 4x200 nage libre dames, messieurs, mixtes\***, au regard des **points 1.1 et 4.1**, seront proposés à la sélection les quatre premiers nageurs (\*pour les relais **mixtes**, les deux premières nageuses et deux premiers nageurs) de la **finale A** qui auront réalisé à l'addition de leurs performances individuelles le temps du relais concerné (tableau ci-dessous). Le temps en séries de ces 4 premiers nageurs pourra être considéré pour valider le temps du relais.

**4.3** Pour les relais **4x100 4 nages dames, messieurs, mixte\***, au regard des **points 1.1, et 4.1**, seront proposés à la sélection les quatre meilleurs nageurs qui auront réalisé le meilleur temps **en finale A uniquement**, dans chaque 100 m de spécialité, à condition que l'addition de leurs performances individuelles corresponde au temps de qualification du tableau ci-dessous (*le relais devant être composé de quatre nageurs différents*).

\*Pour le relais **mixte**, la meilleure combinaison chronométrique sera considérée.

**4.4** Des nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie des relais, y compris à l'appui des performances réalisées lors de la compétition citée au **point 1.2**, attendu que, pour la constitution des relais, la priorité sera donnée aux nageurs qualifiés individuellement.

**4.5** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur des Equipes de France en concertation avec le Directeur Technique National ou de leurs représentants.

Epreuves de relais	Dames	Messieurs	Mixtes
4x100 nage libre	<b>3:38.00</b>	<b>3:15.00</b>	<b>3:28.00</b>
4x200 nage libre	<b>7:58.00</b>	<b>7:10.00</b>	<b>7:32.00</b>
4x100 4 nages	<b>4:00.00</b>	<b>3:35.00</b>	<b>3:46.00</b>

### 5. Dispositions générales

**5.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

**5.2** Les critères présents sont écrits en fonction des règlements European Aquatics® connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

**5.3** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

**EUROPEAN  
AQUATICS®**

This is your element ~ ~



#### Responsable d'équipe

Eric REBOURG



#### Catégories d'âge : Filles et garçons

14 à 18 ans - nés de 2012 à 2008

#### Epreuves au programme :

##### Filles et garçons :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre,  
50 - 100 - 200 dos,  
50 - 100 - 200 brasse,  
50 - 100 - 200 papillon,  
200 - 400 4 nages,  
4x200 nage libre.

##### Filles, garçons et mixtes :

4x100 nage libre et 4x100 4 nages.

#### Entraîneur en chef

Philippe SCHWEITZER



**!!** Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2027. Les nageurs mineurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire imprimée ([en ligne ici](#)) **!!**

### 1. Compétitions de sélection

- Les championnats de France U18 du 25 au 30 mai - Chalon sur Saône
- Oceanias du 8 au 14 mai - Suva (FJI) pour les licenciés de Nouvelle-Calédonie et de Tahiti.

Epreuves individuelles	Filles		Garçons	
	A	B	A	B
50 nage libre	25.91	26.00	22.93	23.03
100 nage libre	56.28	56.73	50.44	50.80
200 nage libre	2:01.83	2:03.14	1:50.50	1:51.44
400 nage libre	4:16.52	4:18.32	3:53.76	3:57.08
800 nage libre	8:43.58	8:54.01	8:06.70	8:11.69
1500 nage libre	16:50.29	17:01.36	15:30.19	15:40.24
50 dos	28.78	29.30	25.77	26.14
100 dos	1:02.71	1:03.52	56.19	56.84
200 dos	2:15.37	2:18.01	2:01.88	2:04.40
50 brasse	31.80	32.18	28.24	28.53
100 brasse	1:10.07	1:11.00	1:02.58	1:03.24
200 brasse	2:31.34	2:34.11	2:16.01	2:18.03
50 papillon	27.14	27.43	24.15	24.62
100 papillon	1:00.63	1:01.47	54.00	54.60
200 papillon	2:14.07	2:17.08	2:01.66	2:03.00
200 4 nages	2:18.21	2:20.04	2:04.24	2:05.77
400 4 nages	4:51.60	4:54.81	4:25.54	4:27.92

### 2. Règles de sélection aux épreuves individuelles

**2.1** Seront proposés à la sélection, dans la limite de 4 nageurs par épreuve et sans restriction d'âge, les nageurs qui auront réalisé en finale A uniquement (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs), le standard A du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

**2.2** Au regard du **point 2.1**, si la totalité des places n'est pas pourvue, la sélection pourra être complétée par les nageurs de 14 à 16 ans (nés de 2012 à 2010) qui auront réalisé le standard B du tableau ci-contre et selon les mêmes exigences décrites au **point 2.1**.

**2.3** En cas d'égalité pour la 4<sup>ème</sup> place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé sur la saison sera considéré.

**2.4** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.



### 3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires

**3.1** Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils participent à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur une épreuve ou, au maximum, deux épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

**3.2** Les nageurs sélectionnés uniquement au titre des relais, pourront être éventuellement engagés sur une épreuve complémentaire sous réserve qu'aucun nageur ne soit qualifié sur cette même épreuve, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

**3.3** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 4. Modalités de sélection aux épreuves de relais

**4.1** Pourront être proposés à la sélection, les 4 meilleurs nageurs, qui, lors des compétitions référencées au **point 1**, auront réalisé en finale A uniquement, à l'addition de leur temps individuel, le temps de qualification du tableau ci-dessous.

Epreuves de relais	Dames	Messieurs
4x100 nage libre	3:45.33	3:22.37
4x200 nage libre	8:12.67	7:26.40
4x100 4 nages	4:10.05	3:43.47

**4.2** En considérant les temps réalisés au cours des compétitions référencées au **point 1** et au regard du **point 4.1**, les temps de relais 4 nages du tableau ci-contre seront calculés à l'addition des 4 meilleurs nageurs pour chaque épreuve, 4 nageurs différents devant constituer ces relais.

**4.3** En cas de réalisation des temps du tableau ci-dessus, la sélection sera établie selon la disponibilité des 4 meilleurs nageurs concernés et/ou du niveau des réservistes.

**4.4** Les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie du relais.

**4.5** Les relais des 4 x 100 nage libre mixte et du 4 x 100 4 nages mixte seront éventuellement proposés à la sélection, en fonction des nageurs déjà sélectionnés.

**4.6** Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

**4.7** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 5. Dispositions générales

**5.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

**5.2** Les critères présents sont écrits en fonction des règlements European Aquatics® connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

**5.3** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



This is your element ~ ~



## Action Post-Juniors U21

World Aquatics Swimming World Cup - Stop 1

Baku (AZE)

01-03 octobre 2026

### Responsable d'équipe

Franck SCHOTT



### Années d'âge Filles et Garçons

19 à 21 ans, nés de 2007 à 2005.

### Epreuves au programme :

#### Filles et garçons :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 - 100 - 200 dos, 50 - 100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages.

**!!** Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide *a minima* jusqu'au 31 janvier 2027. **!!**

### 1. Compétition de sélection

Championnats de France Elite du 27 juin au 2 juillet - Saint Etienne

Epreuves individuelles	Filles	Garçons
	A	A
50 nage libre	25.46	22.51
100 nage libre	55.37	49.66
200 nage libre	2:00.04	1:49.11
400 nage libre	4:12.66	3:50.98
800 nage libre	8:36.44	7:58.74
1500 nage libre	16:34.86	15:17.00
50 dos	28.40	25.32
100 dos	1:01.34	54.87
200 dos	2:13.05	2:00.29
50 brasse	31.32	27.80
100 brasse	1:08.60	1:01.21
200 brasse	2:27.64	2:13.15
50 papillon	26.40	23.80
100 papillon	59.48	53.00
200 papillon	2:12.26	1:58.97
200 4 nages	2:15.33	2:00.35
400 4 nages	4:45.71	4:20.47

### 2. Modalités de sélection

**2.1** Réaliser le temps exigé d'une épreuve figurant dans le tableau ci-contre lors d'une finale B ou A (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre) au cours de la compétition citée au **point 1**. Les temps réalisés seront exprimés en pourcentage de l'IMPR 2026.

**2.2** L'équipe sélectionnée sera composée d'un maximum de 12 nageurs.

**2.3** Au regard des **points 2.1 et 2.2**, la répartition des nageuses et des nageurs sera établie comme suit :

**2.3.1** Les 4 premières nageuses classées en pourcentage selon l'IMPR 2026,

**2.3.2** Les 4 premiers nageurs classés en pourcentage selon l'IMPR 2026,

**2.3.3** Les 4 meilleurs nageurs suivants (filles et garçons confondus) classés en pourcentage selon l'IMPR 2026.

**2.4** En cas d'égalité pour chaque 4<sup>ème</sup> place qualificative à l'IMPR 2026, autant de chiffres après la virgule du pourcentage seront considérés pour départager les nageurs.

**2.4** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires

**3.1** Les nageurs sélectionnés sous réserve qu'ils participent à l'épreuve laquelle ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur des épreuves complémentaires, dans la limite des places disponibles, au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

**3.2** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 4. Dispositions générales

**4.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

**4.2** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



### Responsable d'équipe



Fanny BABOU

### Années d'âge

Filles de 13 à 15 ans, nées de 2013 à 2011  
Garçons 15 et 16 ans - nés en 2011 et 2010

### Epreuves au programme :

#### Filles et garçons :

50 - 100 - 200 - 400 nage libre,  
100 - 200 dos, 100 - 200 brasse,  
100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages  
4x100 et 4x200 nage libre, 4x100 4 nages

800 nage libre => **Filles**

1500 nage libre => **Garçons**

#### Mixtes :

4x50 nage libre et 4x50 4 nages.



Veillez vous assurer d'être en possession d'un passeport ou CNI valide a minima jusqu'au 31 janvier 2027.

Les nageurs devront être en possession d'une autorisation de sortie du territoire imprimée ([en ligne ici](#))

### 1. Période de sélection

- du 1er mars au 30 avril, sur les performances réalisées lors des compétitions ci-dessous :
- Championnats de Ligues en webconfrontation #1 et Challenge National #1 ([dérogation à demander ici](#) pour les nageurs de niveau ELITE).
- Toutes compétitions en bassin de 50m (Chronométrage automatique) pour les nageurs licenciés et résidents dans les DOM-TOM\*.
- Les meetings au calendrier World Aquatics pour les nageurs expatriés\*.

\* Les performances devront être transmises à [odp@ffnatation.fr](mailto:odp@ffnatation.fr) (Jeu de résultats en PDF avec les performances surlignées).

Epreuves individuelles	Filles		Garçons
	A	B	A
50 nage libre	27.18	27.50	24.03
100 nage libre	58.43	59.35	52.08
200 nage libre	2:06.84	2:08.57	1:55.28
400 nage libre	4:25.41	4:29.65	4:03.72
800 nage libre	9:04.44	9:10.38	-
1500 nage libre	-	-	16:10.82
100 dos	1:05.68	1:06.40	58.70
200 dos	2:21.18	2:23.22	2:07.80
100 brasse	1:13.17	1:14.13	1:05.54
200 brasse	2:37.98	2:39.84	2:22.90
100 papillon	1:03.19	1:04.31	56.73
200 papillon	2:22.02	2:24.28	2:07.45
200 4 nages	2:22.93	2:24.56	2:08.87
400 4 nages	5:05.67	5:06.17	4:39.33

### 2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles

**2.1** Seront proposés à la sélection, dans la limite de 2 nageurs par épreuve, les nageurs qui auront réalisé le temps de qualification des colonnes **A** du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

**2.2** Le règlement de la compétition fixe à 16 filles et 16 garçons le nombre maximum de participants par sélection. Dans le cas où ce quota serait dépassé, les places seront départagées au regard du nombre d'épreuves acquises individuellement et, le cas échéant, à leur meilleur pourcentage de l'Indice Mondial de Performance de Référence (IMPR).

**2.3** Au regard des **points 2.1 et 2.2**, si la totalité des places n'est pas pourvue, la sélection pourra être complétée par les nageuses de 13 ans (nées en 2013) qui auront réalisé le standard **B** du tableau ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1**.

**2.4** Dans chaque épreuve, l'ordre d'accès à la sélection se fera en fonction du classement des meilleures performances réalisées.

**2.5** S'agissant d'une compétition par équipe, les nageurs très proches des temps de qualification, au regard des dispositions décrites aux **points 2.1, 2.2 et 2.3**, pourraient être sélectionnés afin d'améliorer le potentiel de la sélection.





## XX<sup>e</sup> Coupe de la COMEN

Belgrade (SRB)

juin

### 3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires

**3.1** Les nageurs participants à une ou plusieurs épreuves individuelles, sous réserve qu'ils disputent l'épreuve ou les épreuves pour lesquelles ils ont été qualifiés, pourront éventuellement être engagés sur des épreuves complémentaires, au vu du programme et de l'opportunité d'améliorer le potentiel de l'équipe au classement général.

**3.2** Le cas échéant, toute décision finale incombe au Directeur Technique National ou de son représentant.

### 4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

**4.1** Les relais pourront être proposés à la sélection au regard des nageurs sélectionnés à titre individuel, en fonction des places disponibles et de l'intérêt de l'équipe, un ou plusieurs nageurs pourront être sélectionnés pour compléter l'équipe.

**4.2** Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

**4.3** La décision restant soumise à la discrétion du Directeur Technique National ou de son représentant.

### 5. Dispositions générales

**5.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

**5.2** Les critères présents sont écrits en fonction des règlements de la COMEN connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

**5.3** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

